

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE DU MARDI 11 MAI 2021

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un, le onze mai à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'espace sportif « Raymond Poulidor » de Sainte-Feyre, Mmes et MM. les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, MM. Bernard LEFEVRE, Christophe LAVAUD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Marie-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mmes Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, MM. Erwan GARGADENNEC, Benoît LASCOUX, Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Céline BOUVIER à M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Delphine BONNIN-GERMAN à Mme Mary-Line COINDAT, Mme Véronique VADIC à Mme Corinne TONDUF, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Patrick GUERIDE à M. Guy ROUCHON, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à Mme Mireille FAYARD, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI à M. Pierre AUGER.

Étaient excusés : Mme Olivia BOULANGER, M. Philippe BAYOL.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 8

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 55

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc MARTIAL

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31/03/2021

Le procès-verbal précité est adopté à l'unanimité, par les membres du Conseil Communautaire.

2- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15/04/2021

Le procès-verbal précité est adopté à l'unanimité, par les membres du Conseil Communautaire.

3- DIRECTION GENERALE

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE À M. LE PRÉSIDENT (DELIBERATION N°91/21)

Matière : 5.2.2 Institution et vie politique – Fonctionnement des assemblées -autres

Rapporteur : M. le Président

Selon l'article L. 5211-10 du CGCT, le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation, ou le bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'Etablissement à un Etablissement Public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Pour éviter de réunir le Conseil Communautaire de façon excessive, délégation des attributions ci-après énumérées, avait été donnée par l'Assemblée Délibérante à Monsieur le Président, par Délibération n°123/20 du 24 septembre 2020, étant précisé que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, il serait rendu compte de l'exercice de ces attributions :

- l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- toute décision relative à la gestion, la vente, l'échange et l'acquisition de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros hors taxes ;
- toute décision relative à la conclusion, la gestion et la révision de louages de biens immobiliers appartenant à la Communauté pour une durée inférieure ou égale à 3 ans et leurs avenants ;

- les décisions et actes relatifs à la représentation, l'organisation et la gestion de droits de copropriétés ;
- toute décision relative à l'exercice du droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme ;
- tout acte lié à des mutations immobilières à titre gratuit ou pour l'euro symbolique ;
- toute décision relative à l'établissement ou la modification de limites de propriétés (documents d'arpentage, bornages) ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels seraient impliqués des véhicules de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ;
- accepter et signer les indemnités de sinistre de toute nature, procéder au règlement des franchises prévues aux contrats le cas échéant, signer les avenants aux marchés d'assurance, relatifs notamment à des révisions de primes ou de cotisations (avenant de régularisation, évolution du parc,....) ;
- approuver la cession de véhicules ayant subi des dommages conséquents suite à un accident de la circulation et autoriser le Président à signer le certificat de cession du véhicule et tout document nécessaire à la clôture du sinistre automobile ;
- la possibilité d'intenter au nom de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret des actions en justice ou de défendre celle-ci dans les actions intentées contre elle, pour tout type de contentieux, devant toutes les juridictions administratives, civiles ou pénales, et devant toutes instances non juridictionnelles ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, avoués, notaires, huissiers de justice et experts ;
- prendre toutes décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du Code du Patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour des opérations d'aménagements ou de travaux sur le territoire de la Communauté ;
- les abonnements souscrits pour le fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident de compléter cette liste exhaustive des délégations de pouvoir de l'Assemblée Délibérante à Monsieur le Président, pour la durée du mandat, afin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.

ARRIVEE DE MME OLIVIA BOULANGER.

4- DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PROROGATION DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DEPARTEMENTAUX - MIS EN ŒUVRE EN 2016 (DELIBERATION N°92/21)

MATIERE : 8.5 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT - LOGEMENT

Rapporteur : M. Alain CLEDIERE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***de valider la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, concernant le suivi animation des Programmes d'Intérêt Général pilotés par le Conseil Départemental de la Creuse depuis 2016, à hauteur de 8 050€ par an ;***
- ***d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat concernant la prorogation des deux programmes d'intérêt général départementaux mis en œuvre en***

2016 et visant à l'amélioration du parc privé en Creuse et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5- DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITES « LES GARGUETTES » SUR LA COMMUNE DE SAINT-FIEL : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SOCIETE « SCI DU VERNET » (DELIBERATION N°93/21)

Matière : 3.5.5. Domaine et patrimoine - autres actes de gestion du domaine public - autres : délibérations et arrêtés

Rapporteur : M. François BARNAUD

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser M. le Président à procéder à la vente des parcelles cadastrées section AK n° 340 et n° 342, d'une superficie totale de 1075 m², avec la société « SCI du Vernet », au prix de 8 €/HT/m², soit un montant total de 8 600 €/HT ; et
- d'autoriser M. François BARNAUD, Vice-Président, à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tous les actes liés à ce dossier.

6- DIRECTION DE L'INGENIERIE FINANCIERE ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : M. Eric BODEAU

6-1- COMMANDE PUBLIQUE

SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES : MODIFICATIONS DES MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES EN COURS D'EXECUTION, TRANSFERES DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020 PAR LES COMMUNES, A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET (DELIBERATION N°94/21)

Matière : 1.1.3 Commande Publique – Marchés Publics – Commande Publique

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident d'autoriser M. le Président à signer les éventuels avenants à intervenir aux marchés en cours d'exécution et transférés pour les compétences Eau Potable et Assainissement des Eaux Usées, ci-après énumérés par les Communes, à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ces contrats sont les suivants :

Numéro marchés A/C	Objet du marché/de l'accord-cadre	Titulaire
Budget 145 - Eau Potable Régie		
20201454	Commune de LA CHAPELLE-TAILLEFERT Exploitation et entretien du réseau d'eau potable	SAUR 87170 ISLE
20201455	Commune de BUSSIERE DUNOISE Maîtrise d'œuvre travaux de protection captages d'eau potable Peuchaud-Peujarissou-Balsac-Maumont	IMPACT CONSEIL 23430 CHATELUS LE MARCHEIX
20201457	Commune de SAINT-CHRISTOPHE Exploitation du service public d'alimentation en eau potable	SOGEA SOH 33600 PESSAC

202014510	Commune de SAINT-VAURY Maîtrise d'œuvre création d'une unité de neutralisation des captages du Roudeau	INFRALIM 23000 GUERET
202014511	Commune de SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS Maîtrise d'œuvre, pose de dispositifs de coloration sur le réseau d'eau	INFRALIM 23000 GUERET
202014515	Commune de BUSSIÈRE-DUNOISE Marché de travaux pour la création d'une canalisation en eau potable (interconnexion) du carrefour de Puy Jean à Vennes	EVOLIS 23 23300 NOTH
202014516	Commune de BUSSIÈRE-DUNOISE Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement des canalisations pour une problématique CVM -Village de Châtenet	VRD'EAU CONSEIL 23000 GUERET
Budget 146 - Assainissement Collectif DSP		
20201461	Commune de GUERET Travaux de remplacement ou d'extension du réseau d'assainissement (Accord-Cadre à bons de commandes)	Groupement solidaire EHTP (mandataire) 63430 PONT-DU- CHÂTEAU MIGLIORI 23 LA SOUTERRAINE
20201462	Commune de GUERET Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic et du schéma directeur du système d'assainissement de la Ville de Guéret	VRD EAU CONSEIL 23000 GUERET
Budget 147 - Assainissement Collectif Régie		
20201471	Commune de SAINTEFEYRE Maîtrise d'œuvre pour la station d'épuration par la création d'un réseau reliant St Feyre à Guéret en vue du raccordement à la station d'épuration de Guéret	VRD'EAU CONSEIL 23000 GUERET
20201472L1	Commune de SAINTE-FEYRE Transfert des eaux usées de St Feyre sur la station d'épuration de Guéret, LOT 1 canalisation	Groupement TPCRB - MIGLIORI - SOGEA SOH
20201473L2	Commune de SAINTE-FEYRE Transfert des eaux usées de St Feyre sur la station d'épuration de Guéret, LOT 2 postes de refoulement	SAUR 87170 ISLE
20201474L3	Commune de SAINTE-FEYRE Transfert des eaux usées de St Feyre sur la station d'épuration de Guéret, LOT 3 contrôle COFRAC	S3C 37230 FONDETTES
20201475	Commune de SAINT-LAURENT Maîtrise d'œuvre, travaux de réhabilitation réseau assainissement bourg et création STEP	INFRALIM 23000 GUERET
20201476	Commune de SAVENNES Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la station d'épuration du bourg	BET LARBRE 23000 GUERET
20201477	Commune de SAVENNES Réhabilitation de la station d'épuration du bourg	TRULLEN 23002 GUERET

20201471021	Commune de SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS Maîtrise d'œuvre pour la construction du local technique de la future station de traitement des eaux usées de la commune de St-Sulpice le Guéretois	SARL SPIRALE 23 23000 GUERET
202014711	Commune de SAINT-FIEL Etude Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif de la Commune de Saint-Fiel	VRD EAU CONSEIL 23000 GUERET
202014712	Commune de SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS Maîtrise d'œuvre Assainissement : unité de traitement des eaux usées du bourg Clavérolles : réseau et unité de traitement	IMPACT CONSEIL 23430 CHATELUS LE MARCHEIX
202014713	Commune d'AJAIN Maîtrise d'œuvre et assistance technique pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg	VRD EAU CONSEIL 23000 GUERET

6-2- FINANCES

6-2-1- AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES (DELIBERATION N°95/21)

Matière : 7.10 Finances Locales -Divers

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix, M. VALLES votant contre, décident :

- *d'autoriser le comptable de la Trésorerie Principale de GUERET à adresser des mises en demeure de payer, sans solliciter l'autorisation préalable du Président ;*
- *d'autoriser le comptable de la Trésorerie Principale de GUERET à exercer des poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur (OTD) à l'encontre des redevables défaillants sans solliciter l'autorisation préalable du Président ;*
- *d'autoriser le comptable de la Trésorerie Principale de GUERET à exercer des poursuites par voie de saisie-vente à l'encontre des redevables défaillants sans solliciter l'autorisation préalable du Président ; et*
- *d'autoriser M. le Président à signer l'autorisation permanente et générale de poursuites telle que détaillée en annexe de la présente délibération, pour la durée du mandat actuel.*

6-2-2- INDEMNITE DE REGISSEURS DE RECETTES, D'AVANCES, AINSI QUE DE RECETTES ET D'AVANCES (DELIBERATION N°96/21)

Matière 7.10 Finances Locales -Divers

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- *d'allouer une indemnité de responsabilité aux régisseurs de recettes titulaires, aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001, en fonction du montant moyen des recettes encaissées mensuellement ; et*
- *d'instituer le principe selon lequel une indemnité de responsabilité pourra, le cas échéant, être allouée aux mandataires suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.*

6-2-3- CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR – BUDGETS M14 (BUDGETS PRINCIPAL ET IMMOBILIER D'ENTREPRISES) (DELIBERATION N°97/21)

Matière 7.10 Finances Locales -Divers

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les admissions en non-valeur des titres de recettes afférents à divers exercices pour un montant de 5 718,02 € répartis :
 - Pour le budget annexe Immobilier d'entreprises « 2021 » : 0,20 € (cf. liste en annexe n° 3478441131) ;
 - Pour le budget principal « 2021 » : 5 717,82 € (cf. liste en annexe n° 3408440231).
- d'approuver lesdites imputations au compte 6541 ; et
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6-2-4- CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR – BUDGETS M4 (BUDGET SPANC) (DELIBERATION N°98/21)

Matière 7.10 Finances Locales -Divers

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les admissions en non-valeur des titres de recettes afférents à divers exercices, sur le budget annexe SPANC « 2021 », pour un montant de 848,26€ (cf. liste en annexe n° 4680510531) ;
- d'approuver lesdites imputations au compte 6541 ; et
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6-2-5- PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N°99/21)

Matière 7.10 Finances Locales -Divers

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de constituer une provision pour créances douteuses, sur le budget principal « 2021 », pour un montant de 3 218.54 €, détaillée en annexe ci-jointe ;
- d'acter que cette provision fera l'objet d'une opération comptable semi-budgétaire ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la décision modificative à venir, et dire que cette provision fera l'objet d'ajustement, en fonction de l'évolution du risque d'irrécouvrabilité des créances concernées ;
- d'approuver l'imputation desdits crédits au compte 6817 ;
- d'autoriser Monsieur le Président :
 - à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir ; et
 - à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Etat des provisions pour créances douteuses – Exercice 2021
– Budget Principal -

Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
				1066,67	1066,67
2009	T-190	conseil general de la creuse	remboursement voyage j.guillon bergame le 17/09/2009	4619,02	254,14
2011	T-59	gbm miroiterie sas	lot 7 facades exterieurs bmi	20	20
2012	T-125	braconnier dylan	cd non rendu bmi ne le 16 decembre 1995	11056	3865,05
2012	T-516	dgfip haute vienne	ifer 11/2012	780,99	780,99
2013	T-13	neopost france	fact n° 15130006056	144,04	144,04
2014	T-555	gravelat maud	cd non rendus bm nee le 19/06/1960	211,14	211,14
2014	T-534	mulson linda	frais fourriere moka 18/06/14- 20/06/14	440,87	440,87
2014	T-217	saoura cyril	frais de fourriere tanja	51	51
2015	T-15	davaillon luc	frais fourriere uska 08/09/14	75	75
2015	T-357	harem sandrine	dvd non rendus bmi nee le 19/04/1973	51	51
2015	T-32	morice stephane	frais four. diablesse 04/12/14		
			fact n°178-46-63-77-93-105-118 126-127 emplacement 15 tel 07 78 95 85 97	254,22	200
2015	T-55	nembrini lucas	fact 151-158-169-180-192-201- 212-230-236-248-269-292 aagv emplacement 13	479,56	359,56
2015	T-278	raynal paulette	ordre de reversement	1202,47	1202,47
2015	T-2178701231	saur du limousin		110	110
2015	T-120	varona gomez nee hee danielle	frais fourriere kenza 07/03/15	68,35	5,54
2016	T-37 R-150 A-1	algret arnaud	fact crefa janvier non preleve	68,81	68,81
2016	T-61 R-156 A-1	algret arnaud	fact crefa fevrier non preleve	33,66	33,66
2016	T-123 R-168 A-1	algret arnaud	fact crefa avril non preveles	68,35	68,35
2016	T-235 R-174 A-1	algret arnaud	fact crefa mai non preleves	68,35	68,35
2016	T-325 R-180 A-1	algret arnaud	fact crefa non preleves	90,43	90,43
2016	T-369 R-186 A-1	algret arnaud	fact crefa juillet non preleve	41,76	41,76
2016	T-450	conseil general de la creuse	fact hltga enfants pmi 01/03-31/03/2016	32,4	32,4
2016	T-855	conseil general de la creuse	accueil enfants ase dec 16	51	51
2016	T-45	davaillon luc	frais fourriere uska 24/12/15	37,4	26,31
2016	T-458 R-198 A-5	derfla noeline	fact crefa sept non preleves	45,87	32,27
2016	T-535 R-204 A-6	derfla noeline	fact crefa octobre non preleve		
2016	T-618 R-210 A-5	derfla noeline	fact crefa novemb. non preleve	29,77	20,95

Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
				30,27	21,3
2016	T-877 R-216 A-5	derfla noeline	fact crefa decembre non prelev	51	51
2016	T-759	el hassouni zakaria	frais fourriere dexter15/06/16	61	61
2016	T-760	el hassouni zakaria	frais fourriere dexter21/07/16	61	3,08
2016	T-761	el hassouni zakaria	frais fourriere joko 21/07/16	53,1	26,55
2016	T-618 R-210 A-7	gaillard lucie	fact crefa novemb. non preleve	56,93	28,47
2016	T-877 R-216 A-7	gaillard lucie	fact crefa decembre non prelev	212,8	162,4
2016	T-1617	lafleur mendy	sejour aagv en 2015	180	180
2016	T-838	lamari rachid	doc non rendus bmi cartes faker hassen bengoufa	110,4	110,4
2016	T-828	lingelser benjamin	doc non rendus ne 15/03/1988	237,5	237,5
2016	T-379	mairie de saint laurent	rembt spectacle c. migne bm contes pour rire 18/05/16	163	163
2016	T-805	malpelet romain	doc non rendus ne 23/11/1990 viossange marie ange 08/11/93	92,71	92,71
2016	T-1616	raynal paulette	sejour aagv en 2015	16	16
2016	T-799	renard diana	doc non rendus nee 07/01/1997	33,17	33,17
2016	T-456 R-196 A-27	techer gaelle	fact creco sept preleves	33,87	33,87
2016	T-533 R-202 A-27	techer gaelle	fact creco octobre preleves	400,47	300,47
2016	T-745	tourteau jean claude	loyer 10/2016	41,05	37,65
2016	T-36 R-149 A-26	valette marina	fact creco janvier non preleve	43,99	43,99
2016	T-99 R-161 A-27	valette marina	fact creco mars non preleves	43,57	43,57
2016	T-122 R-167 A-26	valette marina	fact creco avril non preleves	46,09	28,8
2016	T-368 R-185 A-26	valette marina	fact creco juillet non preleve	132,2	132,2
2016	T-812	winstersheim dalila	doc non rendus nee 22/02/1973	75	75
2016	T-825	winstersheim jessy	dvd non rendus ne 25/10/1988	32,48	32,48
2017	T-65 R-231 A-1	blanc sebastien	fact micro mars non preleves	45,19	45,19
2017	T-250 R-243 A-1	blanc sebastien	fact micro mai non preleves	36,97	34,12
2017	T-264 R-249 A-1	blanc sebastien	fact micro juin non preleves	51	51
2017	T-1339	courte sandrine	frais fourriere jeriko12/10/17	27,97	27,97
2017	T-39 R-222 A-4	derfla noeline	fact crefa janvier non preleve	28,17	28,17
2017	T-45 R-228 A-4	derfla noeline	fact crefa fevrier non preleve	28,37	28,37
2017	T-68 R-234 A-4	derfla noeline	fact crefa mars non preleves		
2017	T-199 R-240 A-6	derfla noeline	fact crefa avril non preleves	17,37	17,37

Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
2017	T-253 R-246 A-5	derfla noeline	fact crefa mai non preleves	15,97	15,97
2017	T-267 R-252 A-5	derfla noeline	fact crefa juin non preleve	27,97	27,97
2017	T-1336	desjariges jean-paul	frais fourriere gipsy 11/10/17	10	10
2017	T-1337	desjariges jean-paul	frais fourriere lutin 11/10/17	63,05	63,05
2017	T-44 R-227 A-10	gaillard lucie	fact creco fevrier non preleve	73,92	73,92
2017	T-67 R-233 A-11	gaillard lucie	fact creco mars non preleves	73,92	73,92
2017	T-197 R-238 A-11	gaillard lucie	fact creco avril non preleves	73,92	73,92
2017	T-251 R-244 A-11	gaillard lucie	fact creco mai non preleves	73,92	31,44
2017	T-265 R-250 A-11	gaillard lucie	fact creco juin non preleves	74,12	74,12
2017	T-1344	gazut max etienne	frais fourriere chouky15/11/17	124,03	124,03
2017	T-364	giaramita georgina	frais fourriere milou 01/04/17	88,5	88,5
2017	T-1341	gruau morgane	frais fourriere frisby27/10/17	63,05	63,05
2017	T-239	harem sandrine	frais fourriere g zy 03/03/17	91	91
2017	T-1338	morice stephane	frais fourriere jazz 12/10/17	51	51
2017	T-355	pigne geoffrey	frais fourriere junior24/04/17	51	51
2017	T-361	pigne geoffrey	frais fourrier jackson23/06/17	10	10
2017	T-1345	pigne geoffrey	frais fourriere jackson 28/10	321	321
2017	T-1371	saur du limousin	avoir sur fact n° 362170655356	8,41	8,41
2017	T-266 R-251 A-24	techer gaelle	fact creco juin preleves	21,63	21,63
2017	T-345	tereva	avoir sur fact n° 17255178	8,92	8,92
2017	T-1326	winstersheim kevin	frais fourriere pasco12/08/17	95,2	95,2
2018	T-238	bousquet wilfrid	frais fourriere meliodas 05/12	493,11	493,11
2018	T-555	conseil departemental creuse	hltga enfants ase novembre	22,65	22,65
2018	T-556	conseil departemental creuse	fact hltga enfants ase octobre	40,77	40,77
2018	T-319	conseil general de la creuse	hltga enfants ase juin 2018	65,7	65,7
2018	T-228 R-318 A-3	devautour mathilde	fact crefa mai non preleves	39,38	35,56
2018	T-265 R-320 A-3	devautour mathilde	fact crefa juin non preleves	52,13	52,13
2018	T-286 R-328 A-6	devautour mathilde	fact crefa juillet non preleve	36,49	35,59
2018	T-359 R-336 A-4	devautour mathilde	fact crefa aout non preleves	36,49	36,49
2018	T-236	gazut max etienne	frais fourriere chouky 29/01	10	10
2018	T-239	gazut max etienne	frais fourriere chouky 31/01	101	101
2018	T-241	le flohic sonia	frais fourriere bibou 24/01/18	298,81	298,81
2018	T-535	leblanc paul	frais fourriere gaspard 01/06/2018	179,35	179,35

Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
2018	T-610	mairie mazeirat	compensation 2018	4622,53	4622,53
2018	T-451 R-349 A-11	marciniak anne sophie	fact crefa preleves octobre 18	45,14	45,14
2018	T-681 R-361 A-11	marciniak anne sophie	fact crefa non preleves decembre 18	86,45	86,45
2018	T-248	mardelle roxanne	frais fourriere wolf 29/04/18	20	20
2018	T-252	mardelle roxanne	frais fourriere wolf 08/05/18	20	20
2018	T-7	morice stephane	frais fourriere jazz12/12/2017	80,35	80,35
2018	T-286 R-328 A-2	nirlo eva	fact crefa juillet non preleve	27,06	27,06
2018	T-700	picaud anais	frais fourriere dolly 22/11/18	74	74
2018	T-703	picaud anais	frais fourriere lilly 22/11/18	115	115
2018	T-537	pinho laetitia	frais fourriere frank 14/06/2018	51	51
2018	T-538	pinho laetitia	frais fourriere lara 14/06/2018	51	51
2018	T-697	pinho laetitia	frais fourriere franck 20/11/18	71	71
2018	T-698	pinho laetitia	frais fourriere lara 20/11/18	30	30
2018	T-97 R-302 A-9	rasolonjatovo jean-olivier	fact crefa mars non preleves	218,28	218,28
2018	T-165 R-312 A-8	rasolonjatovo jean-olivier	fact crefa avril non preleves	226	146,48
2018	T-265 R-320 A-8	rasolonjatovo jean-olivier	fact crefa juin non preleves	154,28	154,28
2018	T-359 R-336 A-7	rasolonjatovo jean-olivier	fact crefa aout non preleves	77,14	77,14
2018	T-435 R-342 A-7	rasolonjatovo jean-olivier	fact crefa sept non preleves	77,14	77,14
2018	T-453 R-344 A-8	rasolonjatovo jean-olivier	fact crefa non preleves octobre 18	77,14	77,14
2018	T-99533 R-352 A-6	rasolonjatovo jean-olivier	fact crefa non preleves novembre 18	77,14	77,14
2018	T-683 R-362 A-8	rasolonjatovo jean-olivier	fact crefa non preleves decembre 18	74,34	74,34
2018	T-254	rasolonjatovo jean-olivier	facture crefa mai non preleve	154,28	154,28
2018	T-19 R-293 A-6	volondat maxime	fact micro janvier preleves	30,6	12,74
2018	T-94 R-304 A-6	volondat maxime	fact micro mars non preleves	113,74	113,74
2018	T-162 R-311 A-6	volondat maxime	fact micro avril non preleves	146,64	146,64
2018	T-450 R-346 A-7	volondat maxime	fact micro octobre 18 non preleves	239,7	239,7
2018	T-680 R-358 A-8	volondat maxime	fact micro non preleves decembre 18	230,3	230,3
2018	T-551	vy boun lom	frais fourriere naruto 08/06/2018	135	96,31

6-2-6- PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES
(DELIBERATION N°100/21)

Matière 7.10 Finances Locales -Divers

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- *de constituer une provision pour créances douteuses, sur le budget annexe Immobilier d'entreprises « 2021 », pour un montant de 982.12 €, détaillée en annexe ci-jointe ;*
- *d'acter que cette provision fera l'objet d'une opération comptable semi-budgétaire ;*
- *d'inscrire les crédits nécessaires à la décision modificative à venir, et dire que cette provision fera l'objet d'ajustement, en fonction de l'évolution du risque d'irrecouvrabilité des créances concernées ;*
- *d'approuver l'imputation desdits crédits au compte 6817 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président :*
 - *à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir ; et*
 - *à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

• Etat des provisions pour créances douteuses – Exercice 2021 – Budget Annexe Immobilier d’Entreprises –

Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
2009	T-12	giry aero services	loyer 2009 (01/01-31/12/2009) soit 546,57 ttc par mois	6558,86	0,02
2013	MCor-1		nc	1164,6	25
2015	T-82	ferrer jean luc bar jouillat	redevance 2015	3500	3500
2015	T-26	limousin tvsas	loyer de janvier a mai 2015 soit 192 ttc par mois cs 32	960	960
2015	T-27	limousin tvsas	loyer decembre 2014 cs 32	132	132
2015	T-43	limousin tvsas	loyer 06/2015 cs 32	192	192
2015	T-61	limousin tvsas	loyer 07/2015 cs 32	192	192
2015	T-71	limousin tvsas	loyer 08/2015 cs 32	192	192
2015	T-79	limousin tvsas	loyer 09/2015 cs 32	192	192
2015	T-91	limousin tvsas	loyer 10/2015 cs 32	191,36	191,36
2015	T-105	limousin tvsas	loyer 11/2015 cs 32	192	192
2015	T-122	limousin tvsas	loyer 12/2015 cs 32	192	192
2018	T-150	etf	loyer 12/2018	624	587,07
				TOTAL	6 547,45 €
				15% DU TOTAL	982,12 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- *de constituer une provision pour créances douteuses, sur le budget annexe SPANC « 2021 », pour un montant de 664,70 €, détaillée en annexe ci-jointe ;*
- *d'acter que cette provision fera l'objet d'une opération comptable semi-budgétaire ;*
- *d'inscrire les crédits nécessaires à la décision modificative à venir, et dire que cette provision fera l'objet d'ajustement, en fonction de l'évolution du risque d'irrecouvrabilité des créances concernées ;*
- *d'approuver l'imputation desdits crédits au compte 6817 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président :*
 - *à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir ; et*
 - *à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Etat des provisions pour créances douteuses – Exercice 2021
– Budget Annexe SPANC –

Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
2007	T-75	blondet pierre	facture collectivites locales	85,31	0,01
2008	T-136	adenis michel	controle realisation 23/10/07	85,31	0,31
2010	T-740	gonnier jacky	dette no 01/685 du 30/11/2010 factures spanc novembre 2010	127,96	7,49
2014	T-22 R-8 A-75	couturier jean-yves	factures spanc aout 2014	70	70
2016	T-3 R-2 A-5	casas caroline	fact spanc avril 2016	132	132
2016	T-29 R-8 A-4	lacoste yves	astreintes financieres spanc	140	140
2016	T-29 R-8 A-9	tribes bernard	astreintes financieres spanc	140	140
2017	T-22 R-10 A-2	delgado salvador	fact astreintes financieres 17	150	150
2017	T-22 R-10 A-9	lemaigre Frédéric	fact astreintes financieres 17	150	150
2017	T-22 R-10 A-11	da cruz olindina	fact astreintes financieres 17	150	150
2017	T-38 R-12 A-3	collier-woods adam	fact spanc decembre 2017	140	140
2017	T-10 R-4 A-13	antunes jean-louis	fact spanc avril 17	93	93
2017	T-10 R-4 A-14	vieilleribiere mathieu	fact spanc avril 17	93	93
2017	T-10 R-4 A-21	garwood michael	fact spanc avril 17	100	100
2017	T-12 R-6 A-24	marchenay jean-paul	facturesspanc juin 2017	100	100
2017	T-21 R-9 A-18	vigneron jean	fact spanc octobre 2017	100	100
2017	T-22 R-10 A-7	tribes bernard	fact astreintes financieres 17	150	150
2017	T-19 R-7 A-18	casas caroline	fact spanc juillet 2017	93	93
2018	T-35 R-10 A-14	ducloy-ameaume nicole	factures spanc novembre	105	105
2018	T-36 R-11 A-4	delgado salvador	astreintes financieres 2018	170	170
2018	T-36 R-11 A-10	lemaigre Frédéric	astreintes financieres 2018	170	170
2018	T-36 R-11 A-11	da cruz olindina	astreintes financieres 2018	170	170

Délibération n°101/21 du 11/05/21

Matière 7.10 Finances Locales -Divers

Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
2018	T-38 R-12 A-9	gourgues david	facturation spanc decembre 18	155	155
2018	T-38 R-12 A-13	larrue aurore	facturation spanc decembre 18	105	105
2018	T-2 R-2 A-2	collier-woods adam	fact spanc fevrier 2018	105	105
2018	T-3 R-3 A-3	petit stéphane	fact spanc mars 2018	155	155
2018	T-3 R-3 A-9	da silva costa toni	fact spanc mars 2018	105	105
2018	T-3 R-3 A-11	coudoin jean	fact spanc mars 2018	105	105
2018	T-3 R-3 A-14	da silva costa toni	fact spanc mars 2018	105	105
2018	T-3 R-3 A-22	petit stephane	fact spanc mars 2018	120	120
2018	T-20 R-6 A-28	favenec florent	fact spanc juin 2018	7,5	7,5
2018	T-21 R-7 A-55	chanas lena	fact spanc juillet 2018	85	85
2018	T-22 R-8 A-10	lafleur jérôme	fact spanc septembre 18	105	105
2018	T-22 R-8 A-16	ban gerald	fact spanc septembre 18	120	120
2018	T-22 R-8 A-24	chergui hadj faouzi	fact spanc septembre 18	120	120
2018	T-22 R-8 A-25	penot gisele	fact spanc septembre 18	120	120
2018	T-29 R-9 A-8	laruelle didier	facturation spanc octobre 2018	155	155
2018	T-36 R-11 A-5	lacoste yves	astreintes financieres 2018	170	170
2018	T-36 R-11 A-8	tribes bernard	astreintes financieres 2018	170	170

TOTAL	4 431,31 €
15% DU TOTAL	664,70 €

6-2-8- PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES - BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE
(DELIBERATION N°102/21)

Matière 7.10 Finances Locales -Divers

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de constituer une provision pour créances douteuses, sur le budget annexe Zone d'activité « 2021 », pour un montant de 15,47 €, détaillée en annexe ci-jointe ;
- d'acter que cette provision fera l'objet d'une opération comptable semi-budgétaire ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la décision modificative à venir, et dire que cette provision fera l'objet d'ajustement, en fonction de l'évolution du risque d'irrecouvrabilité des créances concernées ;
- d'approuver l'imputation desdits crédits au compte 6817 ;
- d'autoriser Monsieur le Président :
 - à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir ; et
 - à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Etat des provisions pour créances douteuses – Exercice 2021
– Budget Annexe ZONE D'ACTIVITE –

Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
2016	T-19	orange business service	avoir sur fact n° 245417234 ei cs 102	28,39	28,39
2016	T-20	orange business service	avoir sur fact n° 245422851 ei cs 102	39,55	39,55
2016	T-24	orange business service	avoir fact n° 245433548 vernet cs 112	35,18	35,18

TOTAL	103,12 €
15% DU TOTAL	15,47 €

6-2-9- PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES - BUDGET ANNEXE PARC ANIMALIER
(DELIBERATION N°103/21)

Matière 7.10 Finances Locales -Divers

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- *de constituer une provision pour créances douteuses, sur le budget annexe Parc Animalier « 2021 », pour un montant de 286,88 €, détaillée en annexe ci-jointe ;*
- *d'acter que cette provision fera l'objet d'une opération comptable semi-budgétaire ;*
- *d'inscrire les crédits nécessaires à la décision modificative à venir, et dire que cette provision fera l'objet d'ajustement, en fonction de l'évolution du risque d'irrecouvrabilité des créances concernées ;*
- *d'approuver l'imputation desdits crédits au compte 6817 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président :*
 - *à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir ; et*
 - *à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Etat des provisions pour créances douteuses – Exercice 2021
 – Budget Annexe PARC ANIMALIER –

Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
2015	T-223	borduge elodie	cheq refuse n° 01005850100586 du 16 mai 2015 33.00+41.50 eur	74,5	74,5
2016	T-123	cdef pole enfants villepinte	visite parc du 13 juillet 2016	103	103
2016	T-138	cd enfance leclerc chauvin	visite cd enfance 11/08/16	65	65
2016	T-192	aremc	visite parc du 26 octobre 16	141	141
2017	T-44	ecole grand bourg	visite parc 04 avril 2017	303	303
2018	T-48	ecole jacques prevert	visite maternelles parc 04 mai	866	866
2018	T-76	ecole jules ferry	visite parc du 29 juin 2018	360	360

TOTAL	1 912,50 €
15% DU TOTAL	286,88 €

7- DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. Alex AUCOUTURIER

7-1- SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (DELIBERATION N°104/21)

Matière 4-1-1- Fonction Publique –Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. -délibérations

Il est proposé, considérant l'avis favorable du Comité Technique, consulté lors de sa séance du 8 avril 2021, de supprimer le poste suivant du tableau des effectifs :

Filière	Grade	Quotité	Effectif	Référence délibération de création initiale	Date de suppression effective
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	N° 183/18 du 27/09/2018	01/07/2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser la suppression du poste susvisé à compter du 1^{er} juillet 2021 ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

7-2- SUPPRESSIONS DE POSTES CONSECUTIVES AUX AVANCEMENTS DE GRADE 2020 (DELIBERATION N°105/21)

Matière : 4.1.1 Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. - Délibérations

En contrepartie des créations de postes permettant les avancements de grades 2020, adoptées en Conseil Communautaire du 19 novembre 2020, et considérant l'avis favorable formulé par le comité technique à l'occasion de sa réunion du 8 avril 2021, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppressions de postes :

	Grade	Quotité	Effectif	Référence et/ou date de la délibération de création initiale	Date de suppression effective
Filière technique	Technicien territorial	Temps complet	1	n°431/16 du 03/11/2016	01/07/2021
	Agent de maîtrise	Temps complet	1	25/03/2010	01/07/2021
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	n°114/15 du 04/06/2015	01/07/2021
	Adjoint technique	Temps complet	1	n°128/17 du 14/06/2017	01/07/2021
Filière administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	n°83/18 du 25/05/2018	01/07/2021
	Rédacteur	Temps complet	1	n°274/14 du 11/12/2014	01/07/2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser la suppression des postes aux quotités, grades et dates tels que précisés dans le tableau ci-dessus ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

ARRIVEE DE MME VERONIQUE VADIC.

8- COMPOSITION DE L'EXECUTIF

8-1- MAINTIEN OU NON DE MADAME MARIE-FRANCOISE FOURNIER DANS SES FONCTIONS DE VICE-PRESIDENTE (DELIBERATION N°106/21)

Matière : 5.1 Institution et vie politique – Election exécutif

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré au scrutin secret, par 26 voix Contre, 3 Blancs et 25 voix Pour, refuse le maintien de Madame Marie-Françoise FOURNIER dans ses fonctions de Quatorzième Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

8-2- MAINTIEN OU NON DE MONSIEUR CHRISTOPHE MOUTAUD DANS SES FONCTIONS DE VICE-PRESIDENT (DELIBERATION N°107/21)

Matière : 5.1 Institution et vie politique – Election exécutif

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de la décision de Monsieur Christophe MOUTAUD de se retirer de ses fonctions de Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à compter du 11 mai 2021.

8-3- MAINTIEN OU NON DE MONSIEUR FRANCOIS VALLES DANS SES FONCTIONS DE CONSEILLER DELEGUE (DELIBERATION N°108/21)

Matière : 5.1 Institution et vie politique – Election exécutif

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de la décision de Monsieur François VALLES de se retirer de ses fonctions de Conseiller Délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à compter du 11 mai 2021.

DEPART DE : MME SABINE ADRIEN, M. THIERRY BAILLIET, MMES OLIVIA BOULANGER, VERONIQUE FERREIRA DE MATOS, MARIE-FRANÇOISE FOURNIER, MM. ERWAN GARGADENNEC, HENRI LECLERE, CHRISTOPHE MOUTAUD, MME FRANÇOISE OTT, M. LUDOVIC PINGAUD, MMES CORINNE TONDUF, VERONIQUE VADIC, MM. FRANÇOIS VALLES, GUILLAUME VIENNOIS.

8-4- MISE A JOUR DU TABLEAU DES VICE-PRESIDENTS (DELIBERATION N°109/21)

Matière : 5.1 Institution et vie politique – Election exécutif

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER ne participant pas au vote, décident d'approuver la mise à jour du tableau des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération, comme suit :

Premier Vice-Président	M. Eric BODEAU
Deuxième Vice-Président	M. François BARNAUD
Troisième Vice-Président	M. Pierre AUGER
Quatrième Vice-Présidente	Mme Annie ZAPATA
Cinquième Vice-Président	M. Patrick ROUGEOT
Sixième Vice-Présidente	Mme Armelle MARTIN
Septième Vice-Président	M. Jacques VELGHE
Huitième Vice-Président	M. Jean-Luc MARTIAL
Neuvième Vice-Président	M. Jean-Luc BARBAIRE
Dixième Vice-Président	M. Alex AUCOUTURIER
Onzième Vice-Président	M. Alain CLEDIERE
Douzième Vice-Président	M. Philippe PONSARD
Treizième Vice-Président	M. Jean-Paul BRIGNOLI

8-5- MISE A JOUR DU TABLEAU DES CONSEILLERS DELEGUES (DELIBERATION N°110/21)

Matière : 5.1 Institution et vie politique – Election exécutif

Rapporteur : M. le Président

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER ne participant pas au vote, décident d'approuver la mise à jour du tableau des Conseillers Délégués de la Communauté d'Agglomération, comme suit :

Conseiller Délégué	M. Bernard LEFEVRE
Conseillère Déléguée	Mme Célia BOIRON
Conseiller Délégué	M. Thierry DUBOSCLARD

La séance est close à 19h15.

Vu pour être affiché, le lundi 17 mai 2021, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président



Eric CORREIA